

# Principes de réalisation de ce document unique

Règle de l'évaluation

Règles générales

# L'évaluation

**Risques = Danger X Exposition**

- Hiérarchiser le danger

1. Stress
2. Désagréable
3. Sans arrêt de travail
4. Avec arrêt de travail
5. Avec incapacité
6. Mortel

- Évaluer l'exposition

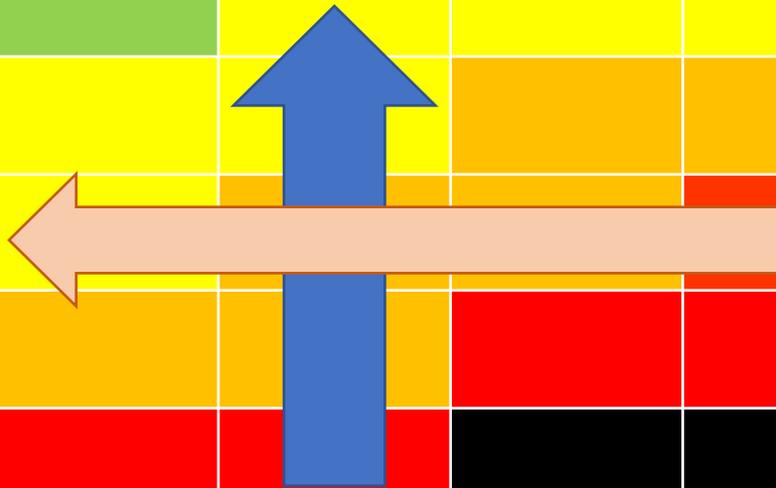
1. Pluriannuel
2. Annuel
3. Trimestriel
4. Mensuel
5. Hebdomadaire
6. Journalier

# Evaluer

	Tous les 4 ans	annuel	3 ou 4 fois par an	Mensuel	hebdo	Tous les jours
Stress	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Yellow	Yellow
Incident	Light Green	Light Green	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
Ss arrêt	Light Green	Yellow	Yellow	Orange	Orange	Orange
+ arrêt	Yellow	Yellow	Orange	Orange	Red	Red
incapacité	Orange	Orange	Orange	Red	Red	Black
Mortel	Red	Red	Red	Black	Black	Black

# Gérer le risque : réduire les situations critiques

	Tous les 4 ans	annuel	3 ou 4 fois par an	Mensuel	hebdo	Tous les jours
Stress	Green	Green	Green	Green	Yellow	Yellow
Incident	Green	Green	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
Ss arrêt	Green	Yellow	Yellow	Orange	Orange	Orange
+ arrêt	Yellow	Orange	Orange	Red	Red	Red
incapacité	Orange	Orange	Orange	Red	Red	Black
Mortel	Red	Red	Red	Black	Black	Black



Une modification, un équipement permet de réduire l'exposition donc le risque

Une mesure organisationnelle, une procédure, un EPI, une grille de protection ... viennent réduire le danger

# Instructions générales

- Règle générale et impérative : **nous n'intervenons pas dans les espaces contenant du biogaz** . En cas d'anomalie ne jamais intervenir, informer le gérant. Ces interventions se feront toujours avec une personne compétente. Une procédure sera établie et le chantier démarre obligatoirement par un point sur la sécurité
- Les opérations classées  doivent se faire uniquement avec l'accord du responsable :
  - La sécurité doit être assurée par la **présence** d'une personne qui surveille (gérant, collègue de travail ...)
  - Relecture de la fiche de ce document unique, analyser le risque de sur-accident et donc la conduite à tenir pour celui qui fait l'assurance

# Instructions générales

- Les opérations classées  nécessitent une vigilance particulière :
  - L'exécution de cette tâche est confiée uniquement à un opérateur formé sur le risque et la procédure,
  - L'opérateur relit la fiche de ce document unique avant de démarrer cette tâche,
  - S'il a besoin du soutien d'une personne extérieure (appoint de main d'œuvre ou collaborateur d'un prestataire ) l'opérateur devra lire avec ce soutien la fiche de sécurité et s'assurer de sa compréhension
  - Cette personne extérieure aura reçu le fascicule général de sécurité (avec les plans zone atex, circulation, etc)

# Attention au **sur-accident**

Chacun doit avoir conscience que l'un des plus grands risques sur une unité de méthanisation est le sur-accident : une personne est en difficulté, un collègue l'aperçoit et souhaite le secourir ... puis cette seconde personne se retrouve elle-même en difficulté.

- En particulier, il y a des risques gaz qui vont provoquer un malaise voire une asphyxie ou anoxie, celui qui vient le secourir peut se retrouver très vite en difficulté
- Même risque pour électricité, pièces tournantes, chutes, ...

La première précaution est d'appeler **d'abord** les secours **et** le responsable

- **Prendre les équipements de sécurité**
- **Ensuite** aller secourir le collègue, avec prudence et calme, essayer de comprendre pour ne pas se faire prendre par le même souci (gaz, chute, électricité...)

# Règles générales pour tout travailleur interne ou externe

Le site de méthanisation est un site qui produit du gaz, et donc génère un risque d'atmosphère explosive, les zones ATEX signalent les espaces où ce risque existe ... **matérialisées par**



- L'accès au zone ATEX est interdit **sauf aux personnes autorisées**  
Sur le plan général, une zone rouge est donc déterminée,
- A proximité des zones ATEX **pas d'apport de source de point chaud** (vigilance avec meuleuse, disqueuse, poste à soudure, briquet ... )
- Pour une tâche donnée, sauf si c'est nécessaire, **on doit éviter de traverser ces zones ATEX**. Des chaines blanches et rouges vont délimiter ces zones à éviter en situation normale de travail.
- Procédure pour tout visiteur : **il prend connaissance du manuel de sécurité**, avec les restrictions de circulation. Sa visite doit si possible éviter ces zones ATEX, et on lui rappelle l'interdiction générale et stricte de fumer...

